



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments nationaux

Question écrite n° 3700

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'abandon du projet d'une Maison de l'Histoire de France. Cette annonce a été faite lors d'une interview donnée le 24 août 2012 à France Inter. Madame la Ministre a expliqué cet abandon en affirmant qu'il s'agissait « d'un projet extrêmement coûteux et un petit peu contestable idéologiquement ». Si le premier argument, celui du coût, peut être entendu dans une perspective d'économie budgétaire, le second appelle un éclaircissement. Il souhaiterait savoir ce qu'entend la ministre quand elle utilise l'adverbe « idéologiquement ». Par ailleurs, il lui demande si, lorsqu'elle évoque une histoire de France « contestable », elle désigne notre histoire nationale telle qu'elle a été vécue, écrite, racontée au XIXème et au XXème siècle.

Texte de la réponse

Le projet de Maison de l'histoire de France et son installation dans le quadrilatère Rohan Soubise, aux côtés des Archives nationales, a été annoncé le 12 septembre 2010 par le Président de la République. Une association de préfiguration a été créée en mars 2009 et un décret a été pris le 22 décembre 2011 pour la création l'établissement public de la Maison de l'histoire de France. Le 24 août 2012, la ministre de la culture et de la communication a annoncé que ce projet s'avérait coûteux et contestable. La dissolution de l'établissement public a été officialisée par décret n° 2012-1447 du 24 décembre 2012. La ministre rappelle que ce projet a soulevé l'opposition d'un grand nombre d'historiens, quelle que soit leur sensibilité politique. Cette opposition s'explique notamment par le fait que le projet de Maison de l'histoire de France était perçu, comme la déclinaison dans le domaine culturel de la notion d'identité nationale, portée par la majorité précédente. Il s'ensuivait, pour ces historiens, la crainte que la vision de l'histoire de France que cette institution aurait présentée ne soit que la défense et l'illustration de la notion d'identité nationale. C'est pour ces raisons que le caractère idéologiquement contestable de ce projet a été évoqué. La ministre rappelle, dans cette perspective, qu'une approche scientifique de l'histoire implique, au contraire, de rendre compte de la pluralité des analyses auquel un même événement historique a donné lieu. La Révolution française n'est ni écrite, ni racontée de la même façon par Jules Michelet, Augustin Cochin ou Albert Soboul. Les progrès de la science historique montrent précisément le caractère totalement irréal et infondé d'une lecture unique et immuable de l'histoire de la France, et d'ailleurs de l'histoire de tout autre pays. C'est notamment cette pluralité des visions historiques que la Maison de l'histoire de France aurait pu contribuer à illustrer, il n'est pas certain que le projet qui avait été élaboré y serait parvenu.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3700

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4868

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7357